

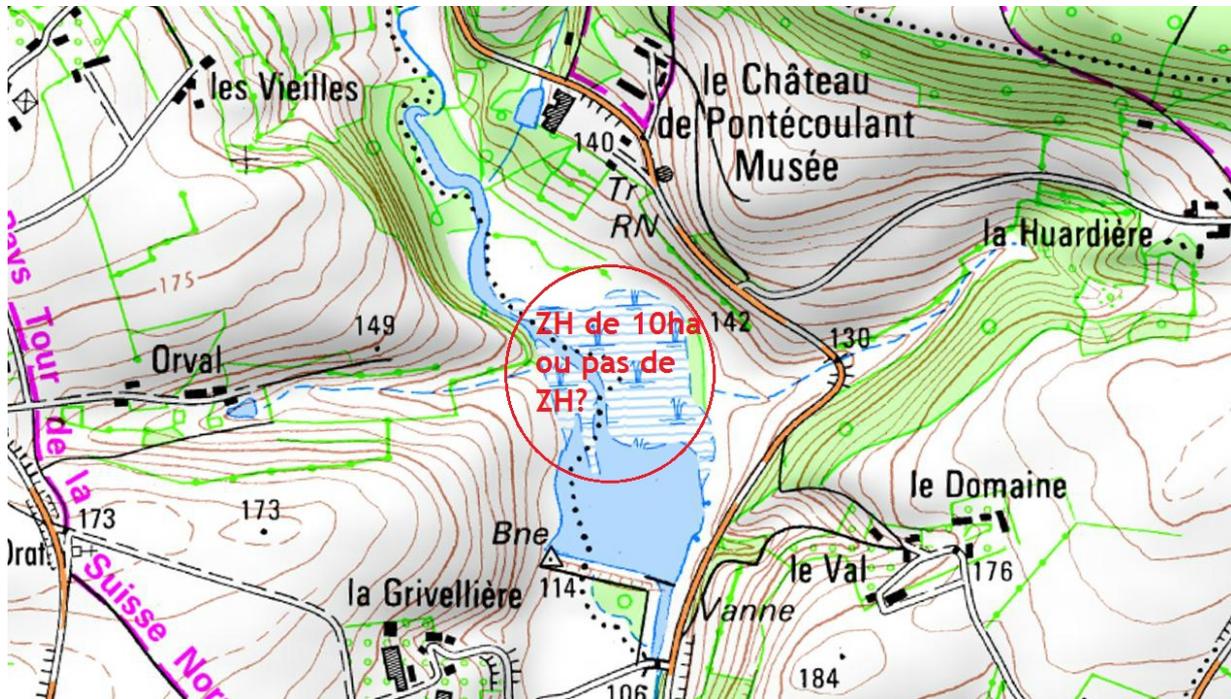
Un galop d'essai à dupliquer aux barrages de Vézin et de la Roche Qui Boit ? frissons...

La Gazette de la Manche titre le 6 Janvier 2015 : « *le désastre de Pontécoulant* »

Le dossier complet a valeur d'anthologie et pourrait figurer dans les retours d'expérience de l'ONEMA. Le fameux triptyque durable bafoué, ridiculisé!

### **Résumé succinct d'un dossier 10/10**

- 1) les élus étaient opposés à la destruction du barrage,
- 2) les associations locales y étaient également hostiles,
- 3) 350 000 mètres cubes de sédiments pollués l'avaient progressivement comblé,
- 4) une étude d'incidence probablement insipide mais forcément onéreuse,
- 5) une parodie d'enquête publique,
- 6) un déni des valorisations potentielles du site en termes d'aménagement rural,
- 7) une destruction de zone humide ... par ceux qui sont censés les protéger, déplorée par la LPO,
- 8) un stock piscicole valorisé... à l'équarrissage,
- 9) aucune modélisation des impacts,
- 10) un défaut de suivi et de gouvernance,
- 11) le concept ACA (analyse-coût-avantage) ignoré : une dilapidation de fonds publics qui plus est, provoquant des désordres en aval.



Il reste

à peine 2ha en eau sur les 12 ha initiaux. 10 ha devenus une zone humide.

Deux adhérents de l'Association « les Amis du barrage » opposés à l'arasement des ouvrages Sud-Manche rapportent au sujet de Pontécoulant :

“ Théorie prometteuse, mise en pratique désastreuse”. C'est ainsi qu'ils résument leur visite. ”

Pontécoulant est un agréable territoire rural typique du Calvados. Depuis 50 ans, cette commune possédait un petit barrage (sans valorisation hydroélectrique) constitué d'une digue de 170 m de long et 4.50 m de haut, équipée de vannes de régulation. Edifié dans les années 1965 cet ouvrage avait pour but principal, de constituer une réserve d'eau potable et de soutenir l'étiage de la Druance. Le plan d'eau 12 hectares fut propice à l'installation d'une faune et d'une flore sauvages. L'ensemble constituant un décor très apprécié au pied du château, aujourd'hui propriété du Conseil général.

Comme pour les deux barrages de Vezins et de La Roche Qui Boit, les services de l'Etat, les Bureaux d'études, les experts, trouvèrent toutes les vertus exemplaires pour justifier cet arasement. Toutes les propositions de solutions alternatives qu'ils étaient censés étudier ont

dû être portées par les élus. Elles furent ignorées.... Même autisme en Normandie que partout ailleurs en France !

Mme Marie-Paul Labey, maire de Pontécoulant de 1994 à 2008, opposée à la destruction avait pourtant élaboré, et fait voter les budgets, pour un intéressant projet de mise en valeur du site. La proximité du château lui permettait d'inclure un accueil hôtelier pour des séjours pédagogiques, d'initiations à la connaissance et au respect de la nature. Toutes ces activités nouvelles étaient créatrices d'emplois. Ce projet avait même reçu un prix d'excellence de la part des services de l'environnement.

Le Maire actuel, Jean-Pierre Mourice et son conseil municipal souhaitaient conserver leur barrage. On connaît les méthodes persuasives, le harcèlement suivi de chantage aux prochains dossiers de demandes de subventions ... et enfin la désinformation. Ils ont fini par céder et par accepter son arasement, pour les deux raisons principales, suivantes :

- « *l'arasement permettra d'éviter le paiement de l'amende infligée en cas de non-respect de la loi européenne sur la libre circulation des poissons migrateurs* ». [note OCE : Il aurait fallu évidemment tordre le cou à ce mensonge puisqu'une passe à poissons permet de conserver l'ouvrage et garantit la conformité avec le Code de l'environnement].

- Il avait reçu l'assurance de la part des services de l'état, des bureaux d'études, et de tous les experts, d'une renaturation et d'un déroulement exemplaires des travaux.

[Note OCE : une « renaturation » dans un site où la nature avait repris ses droits depuis 1950 équivaut à faire moins bien avec un gros budget. C'est grotesque].

“ Rien ne s'est passé comme prévu ! Dès le début de la vidange ce fut une catastrophe avec un phénomène « chasse d'eau » qui a engendré une évacuation massive des sédiments, en aval du cours d'eau”. Trois mois après la première « éventration » du barrage (en fin d'été 2014), le maire extrêmement déçu leur fait cette confidence. ”

La remise en charge des sédiments dans le cours d'eau a engendré des désordres dont les impacts n'avaient pas été modélisés. Ces nuisances interdisent le fonctionnement normal des moulins en aval, dont certains ne peuvent plus assurer leur production hydroélectrique.

**Une gestion piscicole calamiteuse... alors qu'il s'agit d'un fondement de la continuité écologique!**

Cette désinvolture et cette iniquité de traitements sont insupportables. Pour cette agression au milieu, l'ONEMA adresse un PV assorti de sanctions pénales aux délinquants privés. Et les DDT imposent une pêche de sauvegarde dans le moindre bief de quelques mètres de long pour un module de 300 l/s « pour sauver les espèces piscicoles » alors que lors d'une maîtrise d'œuvre publique, le stock meurt sur place.

“ Rien de prévu pour la récupération des poissons vivants ou pour la consommation. Tous sont partis pour l'équarrissage et beaucoup sont morts asphyxiés, bloqués en fin de vidange, dans les vases. Il y avait seulement eu une modeste pêche électrique quelque temps auparavant. Le plus terrible est que face à ces difficultés, j'étais seul devant les interrogations de mes administrés. Aucuns des services contactés, n'acceptaient de se déclarer responsables. Plus personne ne se sentait habilité à gérer la situation, tous se « renvoyaient la balle » et nous restions sans réponses ? Conscient de mes obligations de protection des biens et des personnes, j'ai fait appel à la gendarmerie, venue m'apporter son soutien et faire ses constatations”. ”

Il serait nécessaire de vérifier ce que prévoyait le dossier de demande d'autorisation et de connaître les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Le Maire semblait aussi avoir quelques difficultés à saisir le maître d'œuvre ?

“ La comparaison principale à retenir entre nos barrages et celui de Pontécoulant, est cette sorte de simulation qui vient de s'y dérouler. Celle-ci confirme nos craintes, sur l'extrême vulnérabilité des prévisionnistes et experts à maîtriser les situations qu'ils échafaudent, concluent-ils. ”

Cette opération qui devait être exemplaire confirme les craintes des opposants à la destruction des barrages de Vézin et de La Roche Qui Boit : deux millions de mètres cubes iraient à nouveau combler la baie du Mt St Michel... qui vient d'être curée.

Un nième fiasco de la continuité écologique... à 2 300 000 euros en  
Normandie

